PÔLE EMPLOI REFUSE DE PAYER DES ALLOCATIONS, LES CHÔMEURS CONTINUENT LA LUTTE !

FACE AU MÉPRIS DE PÔLE EMPLOI, NOUS NE LÂCHERONS PAS !

Le comité Chômeurs CGT 13 dénonce l'attitude intolérable de Pôle Emploi vis à vis de plusieurs chômeur-e-s auxquelles il refuse de payer leurs allocations et, décide d'attaquer Pôle Emploi en justice :

- Une salariée privée d'emploi a accepté un travail à un niveau de salaire inférieur à son allocation chômage, la réglementation prévoyant une compensation partielle. Au bout d'un an on lui réclame près de 3000 €…parce que Pôle-Emploi a mal lu les fiches de paie !

- Une autre doit attendre l'issue de son procès prud'homal (deux ans) pour être indemnisée…

- La 3ème a reçu plus de **20 lettres en quelques mois** portant des montants et une durée des droits variables.

- Enfin une 4ème après avoir été licenciée puis tenté de reprendre une entreprise qui a fait faillite, se voit refuser ses allocations.

La direction de Pôle emploi ainsi que le médiateur ont été saisis. **Systématiquement la seule réponse apportée est le mépris et la poursuite des sanctions.** Pour eux les dossiers ont été traités selon la réglementation et leur décision de refus de paiement est maintenue. Nous dénonçons cette attitude scandaleuse qui laisse ces 4 chômeuses sans allocations alors que c'est leur droit !
En tant que comité Chômeurs CGT, nous décidons donc de saisir la justice afin d'obtenir satisfaction sur ces dossiers et de contraindre Pôle emploi à remplir sa mission de service public de l'emploi.

Encore une fois, c'est la preuve que la fusion ANPE/Assedic est un échec ! Tant pour les salariés de l'institution que pour les chômeurs !
C'est pourquoi nous nous associons aux luttes menées par les salariés de Pôle Emploi pour stopper la politique de harcèlement contre les chômeurs. L'organisation de la répression et de la misère pour offrir aux entreprises des salariés dont les conditions de travail sont de plus en plus tirées vers le bas (salaires de misère, précarité, fl icage...), ça suffit !

NOUS NE SOMMES PAS DES ASSISTÉ-E-S !

Nous revendiquons avant tout un emploi stable et choisi avec un salaire minimum de 1700 €, correspondant à nos qualifications et non aux besoins du patronat.
L'allocation chômage n'est ni de la charité, ni un geste gracieux, c'est un droit qui est acquis sur une cotisation prélevée sur les salaires. Elle doit correspondre aux 80% du dernier salaire perçu.
Ce revenu de remplacement relève de notre système de protection sociale basé sur la solidarité entre tou- te-s.
Et face aux attaques répétées contre la Sécurité sociale, le service public de l'emploi, nous nous battons pour un système de santé de qualité, un système de retraite juste, et un véritable service public de l'emploi.

EXIGEONS POUR CES CHÔMEUSES ET POUR L'ENSEMBLE DES PRIVÉS D'EMPLOI DANS LA MÊME SITUATION QUE PÔLE EMPLOI REMPLISSE SES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET RÉTABLISSE LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS !

Rassemblement devant le TGI de Marseille
Vendredi 2 décembre à 8h30

Comité Chômeurs et précaires 13 – 23, bd Charles Nédelec – 13003 Marseille
Tel 04 91 08 99 06 / adresse email : comite.chomeur.cgt13@wanadoo.fr – www.chomeurs-cgt.fr